

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR


Code Postal 13320

N°15.08.04

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

OBJET :
**REVISION GENERALE
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) -
SECOND DEBAT DU
CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES ORIENTATIONS
DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT
DURABLES (PADD)**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2015
Reçu en préfecture le 16/07/2015
Affiché le 
00157-20150713-15_08_04-DE

L'an deux mille quinze, le 13 juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 juillet

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Amapola VENTRON, Marie-Odile ARMANDON, Mathieu PIETRI, Monique SALOMON, Edmond EUTEDJIAN, Edouard ALEXANDER, Claude LAMPO, Armand CHAMLA, Claudine ACHAINTE, Colette TOULLEC, Dominique BIÈCHE, Roger HOUEIX, Yann PERTUISEL, André GAUTIER, Véronique GARNIER, Stéphane PIERRACCINI, Patrice LANZON, Marie-Pierre VITIELLO, Vanessa BRESCIA, Christine SICCARDI, Marie-Christine OBERLINKELS, Jean-Marc BRETIN, Hervé PLISSON, Anthony CHEKROUN.

POUVOIRS : Roger MOSSÉ à Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT à Amapola VENTRON, Mathieu MORATEUR à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Marie-Odile ARMANDON, Marie-Christine RODRIGUEZ à Monique SALOMON, Joseph CASSARO à Edmond EUTEDJIAN, Alain DUBOIS à Jean-Marc BRETIN.

ABSENTE EXCUSÉE : Véronique BIANCHI.

Anthony CHEKROUN a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2014, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bouc Bel Air a été prescrite.

Dans le cadre de cette procédure, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avait été redéfini et a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal le 16 mars 2015.

L'étude en cours sur le Zonage et le Règlement du PLU nous amène à opérer quelques ajustements mineurs sur ce document afin de garantir une compatibilité entre les différentes pièces du futur PLU. Les modifications apportées sont les suivantes :

Orientation n°1 du PADD – Préserver et mettre en valeur l'environnement de Bouc Bel Air

Afin d'améliorer la compréhension du nouveau PADD, la définition des termes « réservoir de biodiversité » et « corridor écologique » est respectivement ajoutée au sein des paragraphes « 1 – a) Assurer la préservation des massifs boisés constituant des réservoirs de biodiversité avérés ou potentiels » et « 1 – b) Mieux préserver les continuités écologiques liées aux cours d'eau »

C.M du 13/07/2015
 Délibération n°15.08.04

Par ailleurs, au sein du paragraphe « 1 – c) Valoriser les espaces cultivés ou cultivables et affirmer leur rôle d'espaces de respiration au sein des espaces urbanisés », la localisation des espaces agricoles à préserver au sein de l'entité « plaine de Montauray » est précisée : il s'agit des secteurs situés aux abords des vallats des Tilleuls et de Rajol.

Au sein du paragraphe « 1 – d) Porter une attention particulière à la fragilité de certains points de connexion de la Trame Verte et Bleue / Dans la zone d'activités de la Malle », le PADD débattu le 16 mars 2015 envisageait le reclassement en zone Agricole des espaces en partie cultivés situés en périphérie Ouest de l'usine Lafarge. Après concertation des représentants de celle-ci, les espaces considérés sont nécessaires au maintien et au développement à terme de leur activité et seront à ce titre maintenus en zone à vocation d'activités économiques. La rédaction du nouveau PADD est reprise en conséquence. Il maintient toutefois l'enjeu de préserver les espaces naturels/boisés situés en limite Sud de l'usine, en frange du relief du Baou-Roux.

La cartographie de l'orientation n°1 du PADD est par ailleurs actualisée :

- Ajustements des aplats jaunes « Espaces agricoles participant à la trame verte et bleue et/ou à valeur patrimoniale / paysagère »
 - Ajout de cet aplat en frange Nord-Est du secteur des Revenants, en cohérence avec les espaces agricoles existants au niveau de ce secteur
 - Suppression de cet aplat en frange Ouest de l'usine Lafarge, ainsi que de la flèche « continuums écologiques de la trame verte » liée, en cohérence avec l'ajustement opéré au sein du paragraphe 1 – d) (Cf. ci-avant)
 - Suppression de cet aplat sur le secteur situé entre le chemin de Sauvecanne, la rue des Roseaux et l'avenue des Noyers – cet espace résiduel est en effet localisé au sein d'espaces bâtis existants, est en partie acquis par l'Etablissement Public Foncier (EPF) et a vocation à être urbanisé à terme (zones 2AU / 3AU au sein du PLU en vigueur).
- Reprise du code couleurs afin de mieux distinguer les « réservoirs de biodiversité » des « espaces bâtis d'intérêt paysager / écologique ».

Orientation n°2 du PADD – Organiser un développement urbain maîtrisé et équilibré, respectueux de l'environnement ainsi que du cadre de vie

La rédaction du paragraphe « 2 – a) Des espaces qui ont vocation à être préservés de tout développement urbain » est ajustée afin :

- de préciser que les secteurs soumis à des risques / aléas importants Inondation et Feu de Forêt seront préservés de toute nouvelle construction
- d'affirmer l'objectif de préserver de tout développement urbain les secteurs « Frange Est du chemin de la Baume du Loup » et « extrémité Ouest du cœur de village » qui présentent des enjeux écologiques/paysagers forts et qui sont par ailleurs soumis au risque Feu de Forêt. Il s'agit ainsi d'appuyer cette orientation déjà établie dans le cadre du PADD débattu le 16 mars 2015.

Au sein du paragraphe « 2 – b) Des espaces urbanisés où la constructibilité doit être maîtrisée/stabilisée », des précisions de forme sont apportées concernant les dispositions qui pourront être établies dans le cadre du règlement du PLU et d'une potentielle « charte environnementale » afin de maîtriser le développement urbain au sein des secteurs bâtis d'intérêts écologiques / paysagers.

C.M du 13/07/2015
 Délibération n°15.08.04

Au sein du paragraphe « 2 – c) Des espaces urbanisés où la densité des constructions peut être raisonnablement augmentée », les ajustements suivants sont opérés :

- il est précisé que le règlement du PLU maintiendra des emprises maximales des constructions, associées à des pourcentages minimum d'espaces verts, adaptés aux caractéristiques et enjeux des différents secteurs bâtis identifiés.
- la rédaction du paragraphe « les quartiers autour de la Mounine et de la Gratiane situés entre le village et la RD8n et ceux situés entre l'avenue Thiers et les coteaux boisés marquant la limite Sud du centre ancien » est actualisée afin de clarifier les orientations retenues pour le développement de ces espaces - à savoir : une possible densification progressive en cohérence avec leurs caractéristiques (localisation par rapport aux centralités de la commune, desserte par la voirie et les réseaux...) et les enjeux identifiés (urbains, paysagers...) sur ces derniers. De plus, le paragraphe relatif au secteur « Bel Ombre » est également repris afin de préciser que la commune maîtrise le foncier de ce site (via un portage par l'Etablissement Public Foncier) et qu'une réflexion sera à engager à moyen terme (5 ans) au préalable de l'urbanisation de celui-ci, afin de concilier les différents enjeux identifiés (développement / diversification de l'offre en logements, préservation des caractéristiques paysagères/patrimoniales du site, intégration dans les tissus pavillonnaires environnants...).

Au sein des paragraphes 3 et 3 – d), les éléments relatifs au secteur « Baume du Loup » sont supprimés en cohérence avec ceux ajoutés au sein du paragraphe 2 – a) (Cf. ci-avant).

La cartographie de l'orientation n°2 du PADD est par ailleurs actualisée :

- Ajout de hachures oranges « Densité moyenne à privilégier » au niveau du secteur « Violesi-Sud » (cohérence avec les caractéristiques des espaces bâtis existants) et du secteur situé entre le chemin de Sauvecanne, la rue des Roseaux et l'avenue des Noyers (en cohérence avec le développement que la commune souhaite projeter à long terme sur cet espace et en adéquation avec l'aléa faible inondation identifié sur une partie de celui-ci).
- Suppression du pictogramme initialement établi sur le secteur « Baume du Loup », en cohérence avec les ajustements opérés au sein des paragraphes 2 - a) et 3 / 3 -d) (Cf. ci-avant).

Orientation n°3 du PADD – Conforter la qualité de vie sur Bouc Bel Air

La rédaction du paragraphe 3 – c) « Inciter à l'utilisation des transports en commun et au covoiturage » est complétée afin d'appuyer le fait que le développement urbain de Bouc bel Air devra être mis en corrélation avec celui de la desserte en transports collectifs.

Orientation n°4 du PADD – Mieux maîtriser le développement économique de Bouc Bel Air

La rédaction du paragraphe « 1 – Pérenniser et redynamiser l'activité agricole » est ajustée en cohérence avec le maintien en zone urbanisable à vocation économique des espaces en partie cultivés situés en frange Ouest de l'usine Lafarge (Cf. modification apportée au paragraphe 1 – d) de l'orientation n°1 du PADD).

Au sein du paragraphe « 3 – b) Réorganiser les zones d'activités le long de la RD8n », la notion d' « activités industrielles » disparaît au profit des « bureaux », en cohérence avec la typologie des activités existantes et

C.M du 13/07/2015
 Délibération n°15.08.04

souhaitées au sein des secteurs à vocation économique de cet axe structurant de la commune.

Reçu en préfecture le 16/07/2015

Affiché le

ID: 813-211300157-20150713-15-08-04-DE

Enfin, la rédaction du paragraphe « 4 - b) Affirmer la valeur touristique des Jardins d'Albertas de manière adaptée et maîtrisée » est reprise afin d'affirmer l'enjeu de préserver les caractéristiques et les enjeux paysagers/écologiques forts de ce secteur sensible. L'objectif est en effet, à travers le futur PLU, de concilier la nécessaire préservation de ce site exceptionnel, ainsi que de ses abords, et un maintien encadré des activités touristiques existantes.

La légende de la cartographie de l'orientation n°4 du PADD est par ailleurs précisée afin de faire explicitement apparaître l'aplat violet correspondant aux zones d'activités existantes de Bouc Bel Air.

Ces ajustements ponctuels visent à rendre le nouveau PADD plus clair et compréhensible et ne sont pas de nature à remettre en cause l'économie générale du PADD du futur PLU débattu le 16 mars 2015.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, un nouveau débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations du PADD doit avoir lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE que, conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations du PADD a eu lieu préalablement à l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
 Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
 Compte-tenu de la réception en
 Sous-Préfecture le
 et de la publication le


 Richard MALLIÉ,
 Maire.



**DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR**

Code Postal 13 320

N°15.13.14

<i>Présents</i>	25
<i>Pouvoirs</i>	6
<i>Absents Excusés</i>	2

**OBJET :
BILAN DE LA
CONCERTATION /
REVISION GENERALE
DU PLU**

L'an deux mille quinze, le 21 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 15 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Amapola VENTRON, Marie-Odile ARMANDON, Mathieu PIETRI, Monique SALOMON, Roger MOSSÉ, Corinne LE MEUT, Edmond EUTEDJIAN, Claude LAMPO, Armand CHAMLA, Claudine ACHAINTE, Colette TOULLEC, Yann PERTUISEL, André GAUTIER, Véronique GARNIER, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Stéphane PIERRACCINI, Patrice LANZON, Joseph CASSARO, Marie-Pierre VITIELLO, Vanessa BRESCIA, Marie-Christine OBERLINKELS, Jean-Marc BRETIN, Hervé PLISSON.

POUVOIRS : Edouard ALEXANDER à Amapola VENTRON, Mathieu MORATEUR à Richard MALLIÉ, Dominique BIÈCHE à Mathieu PIETRI, Roger HOUEIX à Monique SALOMON, Christine SICCARDI à Roger MOSSÉ, Anthony CHEKROUN à Corinne LE MEUT.


ABSENTS EXCUSÉS : Alain DUBOIS, Véronique BIANCHI.

Vanessa BRESCIA a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 juillet 2014, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite sur l'ensemble du territoire communal.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la révision générale du PLU est élaborée à l'initiative et sous la responsabilité de la commune, qui définit, entre autres, les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de cette procédure. En effet, la révision générale du PLU doit faire l'objet d'une concertation continue pendant toute son élaboration, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.


Le tableau suivant expose à la fois les modalités de concertation de la population prévues par la délibération du 11 juillet 2014, prescrivant la révision générale du PLU, et celles mises en œuvre dans le cadre

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
Reçu en préfecture le 22/12/2015
Affiché le 
ID : 013-211300157-20151221-15_13_14A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

C.M du 21/12/2015
Délibération n°15.13.14

de cette procédure:

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
Reçu en préfecture le 22/12/2015
Affiché le 
ID : 013-211300157-20151221-15_13_14A-DE

<i>Modalités de concertation prévues lors de la prescription de la révision générale du PLU – délibération du 11 juillet 2014</i>	<i>Modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU</i>
<p>Publications dans la revue municipale d'articles concernant la procédure de concertation, le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)</p>	<p>Les publications suivantes ont été réalisées au sein de la revue municipale « Le Boucain » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - n°2 / Décembre 2014 : <ul style="list-style-type: none"> - <i>article « PLU : 1^{ère} réunion publique »</i> : présentation des éléments abordés lors de la réunion publique du 09/10/14 (Diagnostic) et annonce de la redéfinition à venir du PADD - <i>article « Une base communale de biodiversité »</i> : présentation du lancement et des objectifs de cette étude - n°3 / Février-Mars 2015 : <ul style="list-style-type: none"> - <i>article « PLU : Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables »</i> : synthèse des orientations-cadres du nouveau PADD, fixées pour le développement de Bouc Bel Air à l'horizon 2030 - <i>article « Révision du PLU : Comment ça marche ? »</i> : présentation des modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU - n°4 / Avril-Mai 2015 – <i>article « Urbanisme : Les grandes orientations de la Ville »</i> : présentation des éléments abordés lors de la réunion publique du 11/02/15 (PADD) - n°7 / Octobre-Novembre 2015 : <ul style="list-style-type: none"> - <i>article « La biodiversité communale »</i> - présentation de l'avancée de l'étude « Base Communale de Biodiversité » - <i>article « L'avenir de la commune se construit avec vous »</i> : annonce des permanences « PLU » hebdomadaires tenues entre le 16/09/15 et l'arrêt du PLU en Conseil Municipal - n°8 / Décembre 2015 – Janvier 2016 – <i>article « La Mairie à l'écoute pour le PLU »</i> - rappel de la tenue des « Permanences PLU » et du calendrier prévisionnel relatif à la finalisation de ce dernier <p><i>Il est à noter que la revue municipale « Le Boucain » est, en plus d'être distribuée auprès</i></p>

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.14

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
 Reçu en préfecture le 22/12/2015
 Affiché le _____
 Le 22/12/2015 à 13 h 14 A.D.E.

des habitants, consultable/téléchargeable depuis le site Internet de la commune

Modaliés de concertation prévues lors de la prescription de la révision générale du PLU - délibération du 11 juillet 2014	Modaliés de concertation mises en œuvre dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU
<p>Informations en ligne sur le site Internet de la commune, concernant la procédure de concertation, le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de l'article « L'avenir de la commune en toute transparence » le 03/02/15 : annonce de la réunion publique du 11/02/15 (PADD), lien permettant de télécharger une note exposant l'avancement de la procédure de révision générale du PLU, établie en janvier 2015 - Publication de l'article « Révision du PLU : les documents sont disponibles » le 04/03/15 : annonce de la mise en place de l'exposition « Diagnostic » dans le hall de la mairie, lien permettant de télécharger lesdits panneaux d'exposition et rappel de la possibilité pour les habitants de venir inscrire sur le registre de concertation leurs observations/requêtes, ou d'écrire à M. le Maire - Publication de l'article « Tout sur le PADD » le 30/04/15 : définition du PADD et lien permettant de télécharger le nouveau PADD débattu en Conseil Municipal du 16/03/15 (mise à jour de cet article à l'issue du second débat en Conseil Municipal relatif aux orientations du PADD en date du 13/07/15) - Publication de l'article « PLU : réunion publique et permanences » le 26/08/15 : annonce des réunions publiques du 15/09/15 et du 05/11/15 (Zonage / Règlement / Orientations d'Aménagement et de Programmation) et annonce des « Permanences PLU » hebdomadaires tenues entre le 16/09/15 et l'arrêt du PLU en Conseil Municipal - Documents relatifs à la révision générale du PLU mis en ligne sur le site de la commune : <ul style="list-style-type: none"> - note « Avancement procédure - Janvier 2015 » : rappel du contexte, des objectifs établis pour la révision du PLU, des différentes étapes de la procédure, du planning prévisionnel, ainsi

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.14

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
 Reçu en préfecture le 22/12/2015

	<p>que des modalités de concertation de la population / synthèse des évolutions apportées au diagnostic du PLU et première esquisse du nouveau PADD</p> <ul style="list-style-type: none"> - panneaux d'exposition « Diagnostic PLU » - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu en Conseil Municipal du le 16/03/15, avec mise à jour de ce document à l'issue du second débat en Conseil Municipal du 13/07/15 - Mise en ligne des vidéos des Conseils Municipaux du 16/03/15 et du 13/07/15 (débats sur les orientations du nouveau PADD) et des réunions publiques du 09/10/15 et du 05/11/15 - Publication de l'ensemble des numéros de la revue municipale « Le Boucain » : consultation / téléchargement possible via le site Internet de la commune
--	---

<i>Modalités de concertation prévues lors de la prescription de la révision générale du PLU – délibération du 11 juillet 2014</i>	<i>Modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU</i>
<p>2 expositions, une sur le Diagnostic, la seconde sur le PADD</p>	<p>Mise en place dans le hall de la Mairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'exposition « DIAGNOSTIC » : 4 panneaux présentant la synthèse de l'état des lieux de Bouc Bel Air : de mars 2015 jusqu'à l'arrêt du PLU - de l'exposition « Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD » : 4 panneaux présentant la synthèse des orientations retenues pour le développement de Bouc Bel Air à l'horizon 2030 : d'avril 2015 jusqu'à l'arrêt du PLU
<p>Possibilité d'écrire au maire et au Service Urbanisme</p>	<p>Rappel de cette possibilité sur le site Internet de la commune, dans la revue municipale n°3 (février/mars 2015), ainsi que sur un écriteau accompagnant l'exposition « PLU » mise en place dans le hall de la Mairie</p> <p>Près de 40 courriers ont été réceptionnés. Pour chacun de ces courriers, la commune a pris en considération les observations/requêtes formulées dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU.</p>

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.14

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
 Recu en préfecture le 22/12/2015

	<p>4 – Réunion publique du 05/11/15 « Complexe des Terres Blanches / 18130 » Rappel des orientations du PADD et présentation du Zonage, du Règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que des résultats de l'étude « Base communale de Biodiversité » - près de 250 personnes présentes</p> <p>Les différentes réunions publiques organisées ont été annoncées via la presse locale, ainsi que le site Internet de la commune. Lors de ces réunions, les bureaux d'études en charge de la révision générale du PLU et/ou le Directeur du service Urbanisme et Développement ont exposé aux habitants l'avancement de cette procédure, ainsi qu'une synthèse des différents documents constituant le futur PLU. Puis à l'issue de ces présentations, un débat avec les habitants présents s'est opéré, permettant à ces derniers de formuler leurs éventuelles observations / questions.</p>
Modalités de concertation supplémentaires mises en œuvre	
<p>Pendant toute la durée de la procédure de révision générale du PLU, la mairie a renseigné et/ou recueilli les remarques de la population désireuse d'obtenir des informations sur cette procédure, par téléphone, par courrier ou directement par visite/rendez-vous en mairie</p>	
<p>Rendez-vous pris par les habitants avec Mme SALOMON / Maire Adjoint en charge de l'Aménagement du Territoire-PLU, afin notamment de connaître les potentielles évolutions opérées dans le nouveau PLU sur leurs parcelles : près d'une centaine de rendez-vous</p>	
Modalités de concertation supplémentaires mises en œuvre	
<p>Ouverture d'un registre de concertation du 17/07/14 jusqu'à l'arrêt de la révision générale du PLU, permettant aux habitants de la commune de formuler leurs potentielles observations et requêtes. L'ensemble des courriers d'habitants relatifs à la révision générale du PLU (près de 40) ont été annexés à ce registre. Aucune observation écrite n'a été portée directement sur ledit registre</p>	
<p>Présentation des orientations du nouveau PADD lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Conseil Consultatif de Quartier (CCQ) « Pin Porte Rouge / Les Chabauds / Violési » (Pôle Municipal de Sauvecanne / le 25/06/15 à 18h) - du Conseil Consultatif de Quartier (CCQ) « Montauray / Les Cayols » (Salle du Conseil Municipal / le 17/09/15 à 18h) <p>Relai de l'information concernant la révision générale du PLU auprès de certains Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) par les élus concernés</p>	

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.14

<p>Permanences hebdomadaires tenues par M. le Maire, l'adjoint délégué au PLU ou des techniciens, dans la période de un mois précédent « l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal »</p>	<p style="text-align: right;">Envoyé en préfecture le 22/12/2015 <small>Révisé le 22/12/2015 Affiché le 10/01/2016</small></p> <p>Tenue de « Permanences PLU » hebdomadaires, permettant aux habitants de formuler leurs observations / requêtes relatives à la révision générale du PLU, entre le 16/09/15 et l'arrêt du PLU en Conseil Municipal</p> <p>Permanences assurées par Mme SALOMON (Adjoint au Maire en charge de l'Aménagement du Territoire / PLU) et/ou M. PHILIPPART (Directeur du Service Urbanisme et Développement) aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mercredis 16/09, 23/09, 30/09, 07/10, 14/10, 21/10, 28/10 et 04/11/15 de 13h30 à 16h30 - jeudi 12/11/15 de 13h30 à 16h30 - mercredis 18/11, 25/11, 02/12, 09/12 et 16/12/15 de 13h30 à 16h30 <p>A l'occasion de ces permanences, près de 85 personnes ont été reçues et ont formulé leurs observations/requêtes relatives à la révision générale du PLU</p>
---	--

<p><i>Modalités de concertation prévues lors de la prescription de la révision générale du PLU – délibération du 11 juillet 2014</i></p>	<p><i>Modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU</i></p>
<p>3 présentations publiques : la première sur le diagnostic, la deuxième sur le PADD, la troisième sur le zonage et le règlement synthétiques, avant l'arrêt du projet, à l'issue desquelles le public pourra s'exprimer</p>	<p>Dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU, 4 réunions publiques ont été organisées :</p> <p>1 – Réunion publique du 09/10/14 (Complexe des Terres Blanches / 18h30) – Présentation des éléments du diagnostic du PLU et des premiers résultats de l'étude « Base communale de Biodiversité » - <i>près de 400 personnes présentes</i></p> <p>2 – Réunion publique du 11/02/15 (Bastide de la Salle / 18h30) – Présentation des principaux compléments apportés au diagnostic du PLU et des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - <i>près de 100 personnes présentes</i></p> <p>3 – Réunion publique du 15/09/15 (Complexe des Terres Blanches / 18h30) – Présentation du Zonage, Règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) - <i>près de 40 personnes présentes</i></p>

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.14

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
 Reçu en préfecture le 22/12/2015
 Affiché le 26/12/2015

Il ressort du tableau précédent que les modalités de concertation de la population prévues lors de la prescription de la révision générale du PLU ont bien été mises en œuvre. La commune a par ailleurs fait de choix d'aller au-delà de ces modalités prévues en mettant en œuvre des dispositifs de concertation supplémentaires (4 réunions publiques au lieu des 3 initialement prévues, « permanences PLU » sur près de 3 mois au lieu du mois initialement prévu, ouverture d'un registre de concertation, communication par l'intermédiaire de Conseils Consultatifs de Quartier...).

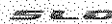
Observations recueillies et éléments de réponse apportés :

Sur les observations/requêtes formulées par la population, que ce soit au travers des courriers réceptionnés en mairie, lors des « permanences PLU » ou encore des différentes réunions publiques organisées, une très grande majorité de ces dernières concernait des demandes particulières soit de maintien / classement en zone constructible, soit d'ajustement du cadre réglementaire en vigueur en vue d'augmenter les droits à construire, pour certains terrains, dans le cadre du futur PLU.

Certaines observations d'ordre plus général ont toutefois été formulées. Le tableau suivant expose les principales thématiques abordées, ainsi que les éléments de réponse apportés par la commune dans le cadre de la révision générale du PLU:

<i>Thématiques abordées</i>	<i>Éléments de réponse</i>
<p><i>Enjeu de maîtrise de la densification des tissus urbains existants sur Bouc Bel Air, en cohérence avec les caractéristiques et enjeux de ces derniers</i></p>	<p>Enjeu affirmé au sein du nouveau PADD (orientation-cadre n°2)</p> <p>Évolution de zonage/règlement opérées dans le but d'organiser/de hiérarchiser le développement futur de Bouc Bel Air et ainsi de garantir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une possible densification des espaces présentant des caractéristiques adaptées (localisation, desserte voirie/réseaux/transports en commun...) - une maîtrise de l'évolution des secteurs moins/non propices à cette densification (enjeux patrimoniaux/paysagers/écologiques, exposition aux risques/aléas, desserte voirie/réseaux non adaptée...)

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.14

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
 Reçu en préfecture le 22/12/2015
 Affiché le 
 ID : 013-211300157-20151221-15_13_14A.DE

<i>Thématiques abordées</i>	<i>Réponses de réponse</i>
<p><i>Enjeu de diversification de l'offre en logements (notamment besoins spécifiques pour les jeunes / jeunes ménages) et d'une mixité sociale dans l'habitat</i></p>	<p>PLU maintenant les dispositions actuellement en vigueur permettant d'assurer la production de logements sociaux, dans le but de réduire le déficit actuellement constaté (50% de logements sociaux imposés dans le cadre de toute opération portant sur 400 m² ou plus de Surface de Plancher) / cohérence avec l'enjeu d'assurer une répartition homogène des logements sociaux à l'échelle de la zone urbanisée de Bouc Bel Air</p> <p>Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) œuvrant en faveur d'une diversification de l'offre en logements (différentes typologies urbaines/de logements imposées) et d'une mixité sociale dans l'habitat (50% minimum de logements sociaux imposés dans le cadre des futures opérations)</p>
<p><i>Urbanisation future du secteur « Montauray » - demande de précision concernant le confortement annoncé de l'offre en équipements et le calendrier prévisionnel de l'urbanisation future du secteur</i></p>	<p>PADD et OAP affirmant le double objectif de conforter le pôle d'équipements structurants existant (via notamment le déplacement du collège ou encore la réalisation d'un gymnase) et de permettre la réalisation de nouveaux logements à proximité immédiate de ce pôle.</p> <p>Développement urbain envisagé sur le secteur « Montauray » phasé dans le temps (zones 2AU, dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à modification(s) du PLU). Ce cadre garantira une ouverture progressive à l'urbanisation, au fur et à mesure de l'équipement du secteur et selon les besoins de la commune. Au regard du potentiel conséquent en nouveaux logements estimé sur le secteur, la réalisation de l'urbanisation globale de celui-ci se fera à une échéance dépassant celle du PLU (document établi à l'horizon 2030)</p>

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.14

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
 Recu en préfecture le 22/12/2015
 10.012.213.300157.20151221.14.14 DE

	<p>L'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification du PLU. Ainsi, l'ouverture à l'urbanisation de ces secteurs s'échelonne selon les besoins de la commune et en adéquation avec l'amélioration des flux et circulations, ainsi qu'avec le développement des modes doux et des transports en commun.</p> <p>Il est par ailleurs à noter qu'une étude sur la requalification de la RD8n a été engagée, de même que la planification du réaménagement de certains carrefours problématiques le long de cet axe (carrefour Violési notamment)</p>
<p><i>Enjeu de développement des déplacements doux sur le territoire de Bouc Bel Air</i></p>	<p>PLU affirmant l'enjeu de relier à terme, par les modes doux, les différents pôles de vie, d'équipements, de commerces/services et économiques de la commune entre eux, mais également avec les différents secteurs résidentiels (PADD)</p> <p>Principes de liaisons douces à aménager dans le cadre de l'urbanisation des secteurs stratégiques de développement de la commune, établis au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)</p>

<i>Thématiques abordées</i>	<i>Éléments de réponse</i>
<p><i>Enjeu de maintenir / conforter l'activité agricole de Bouc Bel Air</i></p>	<p>Enjeu affirmé au sein du nouveau PADD (orientations-cadres n°1 et 4)</p> <p>Évolutions de zonage opérées en vue d'affirmer la préservation des espaces valorisés/valorisables par l'agriculture, tant pour leurs enjeux économiques que pour leurs intérêts paysagers/écologiques (déclassement de zones d'urbanisation future à vocation économique du PLU en vigueur, reclassement en zone A d'espaces cultivés actuellement inscrits en zone Naturelle - N)...</p> <p>De plus, la commune envisage, avec la CPA, la création d'une</p>

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.14

<p>Urbanisation future du site « Bel Ombre » - enjeu d'assurer une intégration du futur programme de logements dans son environnement, tant patrimonial/paysager que bâti (tissus pavillonnaires limitrophes)</p>	<p>Envoyé en préfecture le 22/12/2015 Reçu en préfecture le 23/12/2015 Affiché le 23/12/2015</p> <p>Foncier maîtrisé par la Commune via un portage par l'établissement Public Foncier (EPF) PACA</p> <p>Enjeu à court/moyen terme, affirmé au sein du PADD et de l'OAP du nouveau PLU, de redéfinir le projet de logements sur ce site stratégique afin de concilier diversification de l'offre en logements, prise en compte des éléments d'intérêt patrimoniaux/paysagers du site et coût important d'acquisition du foncier par l'EPF</p> <p>Inventaire au sein du PLU des éléments bâtis / végétaux remarquables à préserver / mettre en valeur</p>
--	---

<i>Thématiques abordées</i>	<i>Éléments de réponse</i>
<p>Enjeu d'intégration des risques naturels dans les choix de développement de la commune (Inondation et Feu de Forêt notamment)</p>	<p>Enjeu affirmé au sein du nouveau PADD</p> <p>Évolutions de zonage/règlement opérées afin de limiter l'exposition des populations et des biens aux risques identifiés sur la commune, à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un établissement de la limite des zones constructibles des tissus bâtis actuels au plus près des constructions existantes dans les zones d'aléas/risques les plus importants - un principe de non urbanisation des secteurs actuellement non bâtis soumis à des aléas/risques importants
<p>Problématique des déplacements, notamment sur la RD8n (dangerosité au niveau du carrefour Violési - jonction RD8n / RD8 - et difficultés de circulation au niveau du secteur Croix d'Or - jonction RD8n / RD60...)</p>	<p>PLU œuvrant en faveur d'une limitation des déplacements sur Boue Bel Air, en recentrant le développement urbain sur les pôles / centralités de la Commune et en incitant au développement des modes doux. De plus, l'urbanisation des secteurs stratégiques, identifiés pour le développement de l'habitat, sera phasée dans le temps (zones 2AU dont</p>

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.14

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
 Reçu en préfecture le 22/12/2015
 Affiché le _____
 ID : 013-211300157-20151221-15_13_14A-DE

<i>Thématiques abordées</i>	<i>Éléments de réponse</i>
<p>Secteur « San Baquis Ouest » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Enjeu de réaliser un cheminement piéton sécurisé le long de l'avenue André Roussin</i> - <i>Demande d'extension du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) afin d'autoriser de nouvelles constructions / divisions foncières</i> 	<p>Échanges engagés entre la commune et les propriétaires concernés du secteur pour l'aménagement d'un cheminement piéton</p> <p>Reclassement des espaces non desservis par les réseaux en zone 2AU / urbanisation conditionnée à une modification du PLU, après équipement de la zone (en cohérence avec le fait qu'aucune extension desdits réseaux n'est programmée à court/moyen terme dans le secteur considéré)</p>
<p>Secteur en frange Ouest de l'A51 – lieux-dits « Collet Rouge – Champouse » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>demande de classement en zone constructible</i> - <i>demande de maintien d'une possibilité d'y développer les activités de sports/loisirs (zone Nb du PLU en vigueur)</i> 	<p>Maintien / reclassement du secteur concerné en zones Agricole (A) ou Naturelle (N) en cohérence avec les principaux objectifs suivants, affirmés au sein du PADD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préservation des espaces d'intérêt écologique - limitation de la consommation d'espaces agricoles / naturels - développement urbain recentré au niveau des espaces centraux de la commune - prise en compte des risques (aléa Feu de Forêt) - confortement des pôles d'équipements et d'activités de sports/loisirs existants

L'ensemble des observations et requêtes formulées par la population a été pris en considération dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU, au regard des choix établis au sein du nouveau PLU, et notamment du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Conclusion

La concertation de la population, dans le cadre de la procédure de révision du PLU, s'est donc tenue de manière continue, depuis la prescription de celle-ci jusqu'à l'arrêt du nouveau PLU en Conseil Municipal. La commune a mis en œuvre les modalités de concertation prévues dans la délibération du 11 juillet 2014 et a même été au-delà de celles-ci, via la mise en œuvre de dispositifs de concertation complémentaires (4 réunions publiques au lieu des 3 initialement prévues, « permanences PLU » sur près de 3 mois au lieu du mois initialement prévu, ouverture d'un registre de concertation, communication par l'intermédiaire de Conseils Consultatifs de Quartier...)

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13,14

Envoyé en préfecture le 22/12/2015 Reçu en préfecture le 22/12/2015 Révisé en préfecture le 22/12/2015 « Charte d'agriculteurs » sur le site « Pin-Bois-Rouge »	
Enjeu d'identifier et de préserver les éléments caractéristiques du patrimoine de Bouc Bel Air	Enjeu affirmé au sein du nouveau PLU (orientation-cadre n°1 du PADD) Inventaire/ protection au sein du PLU des éléments remarquables d'intérêt patrimonial (éléments bâtis et du petit patrimoine local)
Enjeu de maintien des caractéristiques paysagères de Bouc Bel Air comme « Ville Nature », et notamment des espaces verts, des arbres et de la végétation remarquables	Enjeu affirmé au sein du nouveau PLU (orientation-cadre n°1 du PADD) Évolutions de zonage / règlement opérées afin de garantir la préservation des caractéristiques et spécificités paysagères des différents espaces bâtis de Bouc Bel Air (pourcentage minimum d'espaces verts à respecter...) Inventaire/ protection au sein du PLU des principales entités boisées (Espaces Boisés Classés – EBC), mais également des éléments végétaux remarquables plus ponctuels (alignement d'arbres, jardins remarquables, mails plantés...)
Enjeu de maîtriser l'évolution de l'urbanisation à proximité immédiate des Jardins d'Albertas (Monument Historique) et notamment sur sa frange Sud	Évolutions de zonage et de règlement opérées afin de préserver les caractéristiques patrimoniales / paysagères et écologiques des espaces concernés – reclassement en zone Na n'autorisant qu'une évolution mesurée et encadrée de l'urbanisation existante
Enjeu de permettre une évolution des constructions existantes situées à proximité du cœur de village - cadre réglementaire en vigueur (zone UC – typologie pavillonnaire), non adapté, bloquant en effet à ce jour de nombreux projets d'extensions/surélévations d'habitations existantes (y compris pour des travaux d'isolation)	Evolutions de zonage et de règlement opérées sur les tissus urbains situés à proximité du cœur du village, en vue de permettre une évolution encadrée des constructions existantes (zone UAa)

C.M du 21/12/2015
 Délibération n° 15.13.14

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
 Reçu en préfecture le 22/12/2015

A l'heure d'en dresser le bilan, il apparaît qu'une partie de la population boucaïne s'est mobilisée pour prendre connaissance, ou prendre part, à la redéfinition du document d'urbanisme communal, même si les avis exprimés ont concerné, le plus souvent, des sujets d'ordre personnel et des intérêts particuliers. Des problématiques / thématiques plus générales ont toutefois été également évoquées et prises en considération dans le cadre de la révision du PLU, alimentant celle-ci.

La présentation des éléments provisoires du futur PLU, au travers des différents dispositifs de concertation mis en œuvre, a ainsi permis d'établir un véritable dialogue avec la population et d'affiner le projet de nouveau PLU, en appui sur les observations d'intérêt général formulées par celle-ci.

Pour rappel, les Personnes Publiques Associées (PPA) ont également été consultées dans le cadre de la révision générale du PLU, à l'occasion des réunions spécifiques suivantes :

- le 13 janvier 2015 – Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- le 7 septembre 2015 – Zonage, Règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Pour précision, conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la délibération de prescription de la révision du PLU en date du 11 juillet 2014 a fait l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal « La Provence », diffusé dans le Département.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la concertation précédemment établi.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOUC BEL AIR,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° 14.08.11 du 1 juillet 2014

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

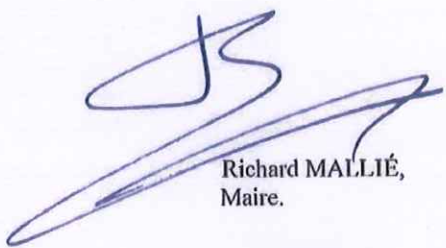
C.M du 21/12/2015
Délibération n°15.13.14

APPROUVE le bilan de la concertation de la population mise en œuvre dans le cadre de la révision générale du PLU

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
Reçu en préfecture le 22/12/2015
Affiché le
13-211300157-20151221-15_13_14A-DE

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le



Richard MALLIÉ,
Maire.



7

**DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR**

Code Postal 13320

L'an deux mille quinze, le 21 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°15.13.15

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 15 décembre

Présents	25
Pouvoirs	6
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Amapola VENTRON, Marie-Odile ARMANDON, Mathieu PIETRI, Monique SALOMON, Roger MOSSÉ, Corinne LE MEUT, Edmond EUTEDJIAN, Claude LAMPO, Armand CHAMLA, Claudine ACHAINTE, Colette TOULLEC, Yann PERTUISEL, André GAUTIER, Véronique GARNIER, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Stéphan PIERRACCINI, Patrice LANZON, Joseph CASSARO, Marie-Pierre VITIELLO, Vanessa BRESCIA, Marie-Christine OBERLINKELS, Jean-Marc BRETIN, Hervé PLISSON.

POUVOIRS : Edouard ALEXANDER à Amapola VENTRON, Mathieu MORATEUR à Richard MALLIÉ, Dominique BIÈCHE à Mathieu PIETRI, Roger HOUEIX à Monique SALOMON, Christine SICCARDI à Roger MOSSÉ, Anthony CHEKROUN à Corinne LE MEUT.

ABSENTS EXCUSÉS : Alain DUBOIS, Véronique BIANCHI.

Vanessa BRESCIA a été élue secrétaire.

**OBJET :
ARRET DU PROJET
DE REVISION
GENERALE DU PLAN
LOCAL
D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°14.08.11 du 11 juillet 2014, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite sur l'ensemble du territoire communal. Les principaux objectifs ayant conduit à cette prescription sont les suivants :

- nécessité d'actualiser le document d'urbanisme communal au regard des dispositions des lois n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) et n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR)
- mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, ainsi qu'assurer la préservation des espaces d'intérêt écologiques sur l'ensemble du territoire communal
- préserver le maximum de zones agricoles et naturelles
- mieux prendre en compte la gestion de tous les risques : inondation, incendie, argiles

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.15

- mieux maîtriser la consommation foncière

Reçu en préfecture le 22/12/2015
 Reçu en préfecture le 22/12/2015
 Affiché le

A travers le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document-clé du futur PLU, la Commune affiche les ambitions suivantes :

- **Affirmer Bouc Bel Air comme « Ville Nature » et poumon vert au sein de la future métropole Aix-Marseille-Provence**
- **Mettre la préservation de l'environnement au cœur du projet de développement de Bouc Bel Air, en vue notamment de maintenir la qualité du cadre de vie pour ses habitants**
- **Projeter une évolution démographique « naturelle », plus maîtrisée et en adéquation avec les caractéristiques et enjeux de la commune**
- **Mieux maîtriser et organiser le développement urbain de la commune, dans le respect des intérêts écologiques, patrimoniaux et paysagers de Bouc Bel Air, et en y intégrant tous les risques (inondation, feu de forêt...)**

En cohérence avec ces ambitions, le PADD se décline en 4 orientations-cadres complémentaires, déclinées en objectifs, puis traduites au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du Zonage et du Règlement du nouveau PLU :

Orientation-cadre n°1 - Préserver et mettre en valeur l'environnement de qualité de Bouc Bel Air

Orientation-cadre n°2 - Organiser un développement urbain maîtrisé et équilibré, respectueux de l'environnement, ainsi que du cadre de vie

Orientation-cadre n°3 - Conforter la qualité de vie

Orientation-cadre n°4 - Mieux maîtriser le développement économique de Bouc Bel Air

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, dans le cadre la révision générale du PLU :

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a fait l'objet de deux débats en Conseil Municipal, en dates du 16 mars 2015 et du 13 juillet 2015 (art. L.123-9 du Code de l'Urbanisme)
- les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été consultées (art. L.123-8 et L.121-4 du Code de l'Urbanisme) lors de réunions spécifiques en dates du 13 janvier 2015 (concernant le Diagnostic et le PADD) et du 7 septembre 2015 (concernant le Zonage, le Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation – OAP)
- une concertation continue de la population a été opérée, depuis la prescription de la procédure de révision générale du PLU jusqu'à l'arrêt de celle-ci en Conseil Municipal. Les modalités de concertation mises en œuvre ont respecté, et ont même été au-delà de celles initialement prévues dans la délibération du 11 juillet 2014 (Cf. détail au sein du « Bilan de la concertation »).

C.M du 21/12/2015
 Délibération n°15.13.15

La programmation d'un développement durable, respectueux de l'environnement, ainsi que des atouts et spécificités de Bouc Bel Air, se retrouve ainsi au cœur de la démarche de révision générale du PLU. Parmi les différentes thématiques abordées dans le cadre de cette procédure, il est important de souligner les principaux points qui fondent le projet de nouveau PLU :

Préservation des enjeux écologiques et renforcement de la protection des espaces agricoles et naturels de Bouc Bel Air

- affirmation de la protection des espaces agricoles et naturels, ainsi que des continuités d'intérêts écologiques, sur la base notamment de l'étude « Base communale de Biodiversité » (+135 ha de zones Agricoles/Naturelles par rapport au précédent PLU)
- identification des espaces bâtis d'intérêts écologiques dans lesquels l'évolution de l'urbanisation nécessite d'être maîtrisée, voire stoppée

Maintien de la qualité du cadre de vie sur Bouc Bel Air

- identification et préservation des éléments d'intérêt patrimoniaux et/ou paysager de la Commune, tant bâti que végétaux
- incitation au développement des modes de déplacement alternatifs à l'automobile (liaisons douces, parkings-relais, lien développement urbain / transports en commun...)
- affirmation du principe de mixité sociale dans l'habitat, dans le cadre des futurs programmes de logements, et d'une répartition équilibrée des logements sociaux sur l'ensemble du territoire de Bouc Bel Air

Maîtrise de l'urbanisation de Bouc Bel - tant concernant l'évolution des tissus bâtis actuels que les secteurs de développement futur – et meilleure prise en compte des risques

- limitation de la consommation d'espaces induite par le développement urbain de la commune
- développement urbain recentré sur les secteurs déjà bâtis et en confortement des centralités de Bouc Bel Air – pôles de vie, d'équipements, de commerces/services...
- identification des secteurs pouvant être raisonnablement densifiés et, à l'inverse, des espaces non propices à une densification, ou dans lesquels cette densification nécessite d'être maîtrisée (localisation par rapport aux centralités de la Commune, desserte voirie-réseaux non adaptées, intérêts patrimoniaux/paysagers/écologiques particuliers et/ou exposition à des risques importants...)
- maîtrise et encadrement de l'urbanisation future via la définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les secteurs identifiés comme stratégiques pour le développement de Bouc Bel Air,

C.M du 21/12/2015
Délibération n°15.13.15

- affirmation de la vocation principale d'habitat de bord de Est de la RD8n, en cohérence avec l'objectif de réqualifier cet axe majeur comme « boulevard urbain »
- réorganisation des secteurs à vocation économique, notamment le long de la RD8n, pour plus de lisibilité et de complémentarité entre les différents pôles d'activités de Bouc Bel Air
- encadrement du développement commercial sur Bouc Bel Air, recentré sur les centralités commerciales/de services existantes
- développement économique recentré sur les secteurs d'activités existants, en cohérence avec de double enjeu de valoriser ces derniers et de limiter la consommation d'espaces agricoles / naturels (secteurs Pin Porte Rouge, Siège, La Sèbe/Leï Morts principalement).

Présenté en séance publique le 22/12/2015
Affiché le _____
ID : 013-211300157-20151221-15_13_15-DE

Après avoir débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la révision générale du PLU arrive aujourd'hui pratiquement à son terme. En effet, il s'agit à présent d'arrêter le projet de nouveau PLU, afin qu'il soit ensuite soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis, puis mis à l'enquête publique afin de permettre aux habitants de la Commune d'en prendre connaissance dans son intégralité et de formuler d'éventuelles observations ou requêtes concernant celui-ci.

Une synthèse du projet de nouveau PLU, exposant les principaux choix et les principales évolutions opéré(e)s pour définition de ce dernier, ainsi que l'intégralité du projet de nouveau PLU sur CD, ont été préalablement transmises aux Conseillers Municipaux. Le dossier complet de révision générale du PLU est également consultable au Service Urbanisme et Développement (Pôle Municipal de Sauvecaune – impasse des Oliviers – 13320 BOUC BEL AIR).

En conclusion, Madame SALOMON rappelle le calendrier prévisionnel de la finalisation de la révision générale du PLU :

- Arrêt de la révision du PLU en Conseil Municipal
- Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) : 3 mois (janvier à mars 2016)
- Enquête publique (avril 2016)
- Rapport du Commissaire Enquêteur (mai 2016)
- Potentiels ajustements et finalisation du dossier du PLU révisé (juin 2016)
- Approbation du PLU révisé (juillet 2016).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le projet de révision générale du PLU.

C.M du 21/12/2015
Délibération n°15.13.15

LE CONSEIL MUNICIPAL

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

ID : 013-211300157-20151221-15_13_15-DE

- VU la délibération n°14.08.11 en date du 11 juillet 2014, prescrivant la révision générale du PLU,
- VU les délibérations n°15.03.04 et n°15.08.04 en dates du 16 mars 2015 et du 13 juillet 2015 relatives aux débats en Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité,

ARRETE le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOUC BEL AIR Enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2016-12 en date du 11 mars 2016, le Maire de la commune de Bouc Bel Air a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette révision est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Adapter le document d'urbanisme communal au regard des dispositions de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle II) et de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR)
- Mieux prendre en compte la gestion de tous les risques, inondations, incendie, argile,
- Préserver le maximum de zones agricoles et naturelles,
- Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et ainsi assurer la préservation des espaces d'intérêt écologique sur l'ensemble du territoire communal,
- Mieux maîtriser la consommation foncière.

Monsieur Richard MALLIÉ, Maire de la commune de Bouc Bel Air, est responsable du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Bouc Bel Air du 19 avril 2016 au 20 mai 2016 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

A cet effet, Monsieur Bertrand FORTIN a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur Jean-Pierre DORMOY, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au Service Urbanisme et Développement (SUD) / Pôle Municipal de Sauvecanne, Impasse des Oliviers, 13320 Bouc Bel Air pendant la durée de l'enquête, du 19 avril 2016 au 20 mai 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service - soit du lundi au mercredi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 08h00 à 16h30 – ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance en mairie de Bouc Bel Air – Place de l'Hôtel de Ville, 13320 Bouc Bel Air –, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

L'évaluation environnementale du projet de révision du PLU et son résumé non technique, qui figurent dans le rapport de présentation, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Service Urbanisme et Développement de la mairie de Bouc Bel Air dès la publication de l'arrêté n°2016-12 en date du 11 mars 2016.

Le commissaire enquêteur sera présent au Pôle Municipal de Sauvecanne, situé impasse des Oliviers 13320 Bouc Bel Air (salle de réunion au 1^{er} étage), pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes:

- | | |
|---------------------------|------------------|
| - Le mardi 19 avril 2016 | de 09h00 à 12h00 |
| - Le lundi 25 avril 2016 | de 13h30 à 16h30 |
| - Le mercredi 4 mai 2016 | de 09h00 à 12h00 |
| - Le jeudi 12 mai 2016 | de 13h30 à 16h30 |
| - Le vendredi 20 mai 2016 | de 13h30 à 16h30 |

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Bouc Bel Air et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision générale du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme et Développement / Pôle Municipal de Sauvecanne, Impasse des Oliviers, 13320 Bouc Bel Air.

Contact : 04.91.44.44.99 - info@laprovence.com
www.laprovence.com

Annonces légales

BERTRAND ROYER
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Vendredi 13 avril 2012

ANNONCES LEGALES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOUG-BEL-AIR

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 11 mars 2012, le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Cette modification est soumise à enquête publique. Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012. Les observations et propositions doivent être adressées au Maire de la Commune de Boug-Bel-Air, 1 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Le Maire de la Commune de Boug-Bel-Air a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

Les observations et propositions des citoyens sont recueillies pendant une période de quinze jours, à compter du 13 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2012.

Pour connaître les modalités de l'enquête publique, consultez le site internet de la Commune de Boug-Bel-Air.

LA VIE DES BOCETTES

TOUTES PRODUCTIONS FRANCE
Bouquet des Auteurs Français de la Vie des Bocettes
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

Les auteurs de la Vie des Bocettes ont décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

CARRETT JACQUES
Bouquet des Auteurs Français de la Vie des Bocettes
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

AVIS DE MODIFICATION
Les auteurs de la Vie des Bocettes ont décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Boug-Bel-Air.

RAIS BERTRAND
Bouquet des Auteurs Français de la Vie des Bocettes
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

LA SOCIÉTÉ DE CULTURE ARTISTIQUE DES PROFESSIONNELS MANIPULATEURS ET PHOTOGRAPHE
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com



AVIS AU PUBLIC
Mairie de Boug-Bel-Air
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com



AVIS D'AFFICHAGE D'UNE DELIBERATION
Mairie de Boug-Bel-Air
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

PROFIL ACHETEUR
proposé par

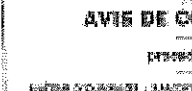
La Provence

www.laprovencemarchespublics.com

Cette solution complète est conforme à l'article 56 du Code de la commande publique des marchés publics.


- PUBLIEZ VOS AVIS DE MARCHÉS dans le journal de La Provence
- PUBLIEZ VOS DCE à télécharger
- RECEVEZ EN TOUTE SÉCURITÉ LES RÉPONSES

APPEL D'OFFRES



AVIS DE CONSULTATION
Mairie de Boug-Bel-Air
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

AVIS D'ATTRIBUTION
Mairie de Boug-Bel-Air
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com



AVIS
Mairie de Boug-Bel-Air
10 rue de la République, 13120 Boug-Bel-Air
04 91 44 44 99
www.laprovence.com

Pour consulter gratuitement et répondre à la commande publique, consultez le site internet de la Commune de Boug-Bel-Air.

BOUCHES-DU-RHONE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE BEAUCOUPEL
Bâtiments publics et privés de la commune

Le présent avis a pour objet de vous informer de l'ouverture d'une enquête publique relative à la construction de bâtiments publics et privés de la commune de Beaucaupel.

Le présent avis a pour objet de vous informer de l'ouverture d'une enquête publique relative à la construction de bâtiments publics et privés de la commune de Beaucaupel.

Le présent avis a pour objet de vous informer de l'ouverture d'une enquête publique relative à la construction de bâtiments publics et privés de la commune de Beaucaupel.



AVIS DE MARCHÉ

SECTION 1. FOURNITURE DE MATIÈRES PREMIÈRES
1.1.1. Fourniture de matériaux de construction pour la construction de bâtiments publics et privés de la commune de Beaucaupel.

1.1.2. Fourniture de matériaux de construction pour la construction de bâtiments publics et privés de la commune de Beaucaupel.

1.1.3. Fourniture de matériaux de construction pour la construction de bâtiments publics et privés de la commune de Beaucaupel.

BOUCHES-DU-RHÔNE / SOCIAL

CGT-SNCF Incontournable CGT

C'est vendredi que la CGT a voté...
C'est vendredi que la CGT a voté...
C'est vendredi que la CGT a voté...

SPU Jeudi revendicatifs

Mai revendicatif par l'adoption...
Mai revendicatif par l'adoption...
Mai revendicatif par l'adoption...



Les participants de l'opération...

Un échange pour mieux appréhender les effets de la loi Travail

Débat

La cellule PCP des députés...
La cellule PCP des députés...
La cellule PCP des députés...

L'Union démocratique...
L'Union démocratique...
L'Union démocratique...

MARSEILLE

Les députés de la majorité...
Les députés de la majorité...
Les députés de la majorité...

Environ au grand public...
Environ au grand public...
Environ au grand public...



Chaque jour, les policiers...

En tant que responsable...
En tant que responsable...
En tant que responsable...

Le mouvement général...
Le mouvement général...
Le mouvement général...

GEMAI 70 Les salariés devant la préfecture

Plus de 200 salariés...
Plus de 200 salariés...
Plus de 200 salariés...



Les salariés devant la préfecture...

ANNONCES OFFICIELLES

Table with 3 columns: MARSEILLE, AUBAGNE, MARTIQUES. Each column contains contact information for official notices.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE BOUC BEL AIR

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...
Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...
Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...
Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...
Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...
Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique...

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

BERTRAND FORTIN
Commissaire Enquêteur

COMMUNE DE BOUC BEL AIR Enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2016-12 en date du 11 mars 2016, le Maire de la commune de Bouc Bel Air a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette révision est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Adapter le document d'urbanisme communal au regard des dispositions de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 relative à l'Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle II) et de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) ;
- Mieux prendre en compte la gestion de tous les risques, inondations, incendie, argile ;
- Préservier le maximum de zones agricoles et naturelles ;
- Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et ainsi assurer la préservation des espaces d'intérêt écologique sur l'ensemble du territoire communal ;
- Mieux maîtriser la consommation foncière.

Monsieur Richard WALLIÉ, Maire de la commune de Bouc Bel Air, est responsable du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Bouc Bel Air du 19 avril 2016 au 20 mai 2016 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

A cet effet, Monsieur Bertrand FORTIN a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur Jean-Pierre DORMOY, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au Service Urbanisme et Développement (SUD) / Pôle Municipal de Sauvecarne, Impasse des Oliviers, 13320 Bouc Bel Air pendant la durée de l'enquête, du 19 avril 2016 au 20 mai 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service - soit du lundi au mercredi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 08h00 à 16h30 - ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance en mairie de Bouc Bel Air - Place de l'Hôtel de Ville, 13320 Bouc Bel Air -, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

L'évaluation environnementale du projet de révision du PLU et son résumé non technique, qui figurent dans le rapport de présentation, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Service Urbanisme et Développement de la mairie de Bouc Bel Air dès la publication de l'arrêté n°2016-12 en date du 11 mars 2016.

Le commissaire enquêteur sera présent au Pôle Municipal de Sauvecarne, situé Impasse des Oliviers 13320 Bouc Bel Air (salle de réunion au 1^{er} étage), pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| - Le mardi 19 avril 2016 | de 09h00 à 12h00 |
| - Le lundi 25 avril 2016 | de 13h30 à 16h30 |
| - Le mercredi 4 mai 2016 | de 09h00 à 12h00 |
| - Le jeudi 12 mai 2016 | de 13h30 à 16h30 |
| - Le vendredi 20 mai 2016 | de 13h30 à 16h30 |

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Bouc Bel Air et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision générale du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme et Développement / Pôle Municipal de Sauvecarne, Impasse des Oliviers, 13320 Bouc Bel Air.



VILLE
DE
BOUC BEL AIR
13320

Bouc Bel Air, le 23 mai 2016.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignée, **BOZONNIER Marion**, Chef de service, agent de police judiciaire adjoint, en résidence administrative à la Police Municipale de BOUC BEL AIR, revêtue de notre uniforme et conformément aux articles D.15, 21-2, 21 2° du Code de Procédure Pénale, nous avons constaté le lundi 23 mai 2016, l’affichage du 1^{er} avril 2016 au 20 mai 2016 inclus de l’avis relatif à l’enquête publique de la révision du Plan Local d’Urbanisme sur tous les lieux communaux prévus, conformément à la demande du service Urbanisme et Grands Travaux en date du 17 mars 2016.

LISTE DE POINTAGE D’AFFICHAGE

	<u>Lieu</u>	<u>Numéro de photo</u>
<u>1</u>	Bibliothèque / parking de l’Hôtel de Ville	1 et 2
<u>2</u>	Entrée du Château / rue Bourbon	3 et 4
<u>3</u>	Foyer des Anciens / avenue d’Aix	5 et 6
<u>4</u>	Complexe des Terres Blanches	7 et 8
<u>5</u>	Pôle solidarité la Gratianne / bvd Valcros	9 et 10
<u>6</u>	Espace Virginie Dedieu / Montauray	11 et 12
<u>7</u>	Collège Georges Brassens / rue Pythéas	13 et 14
<u>8</u>	Piscine Guy Drut / rue Jean-Yves Cousteau	15 et 16
<u>9</u>	Centre commercial la Salle / rue Edmond Rostand	17 et 18
<u>10</u>	Bastide de la Salle / Parc des Marronniers	19 et 20
<u>11</u>	Mairie / centre-ville	21 et 22
<u>12</u>	Hall de la Mairie	23 et 24
<u>13</u>	Pôle Municipal Sauvecanne / impasse des Oliviers	25 à 28

Pour faire valoir, ce que de droit.

A Bouc Bel Air, le 23 mai 2016

Le Chef de service
BOZONNIER Marion
Adjointe au Chef du Service



Bibliothèque 1 et 2 :



Entrée Château 3 et 4:



Foyer des Anciens 5 et 6:



Complexe des Terres Blanches 7 et 8:



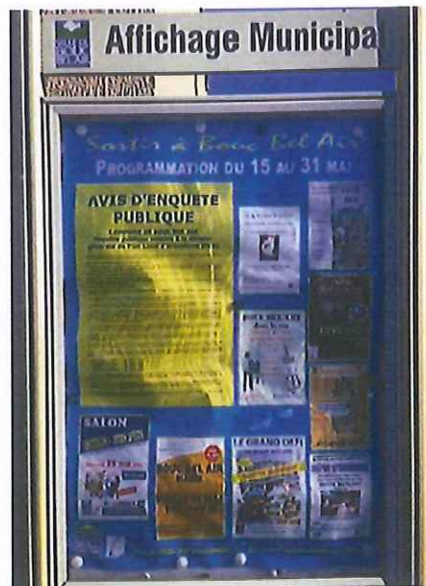
Pôle solidarité Gratianne 9 et 10 :



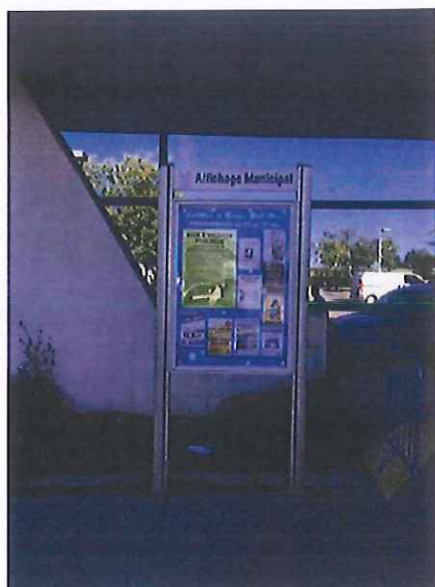
Espace Virginie Dedieu 11 et 12:



Collège Georges Brassens 13 et 14:



Piscine Guy Drut 15 et 16:



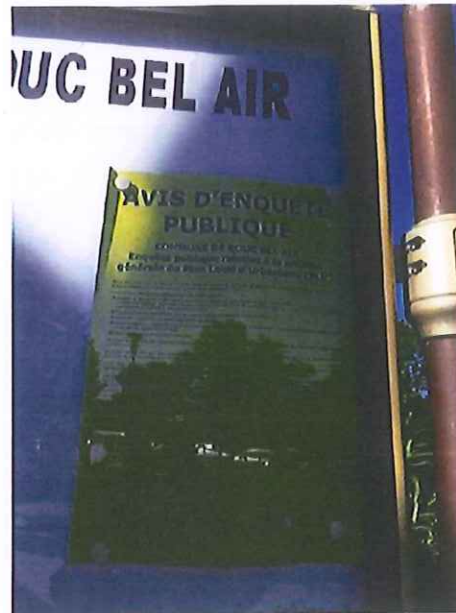
Centre commercial de la Salle 17 et 18:



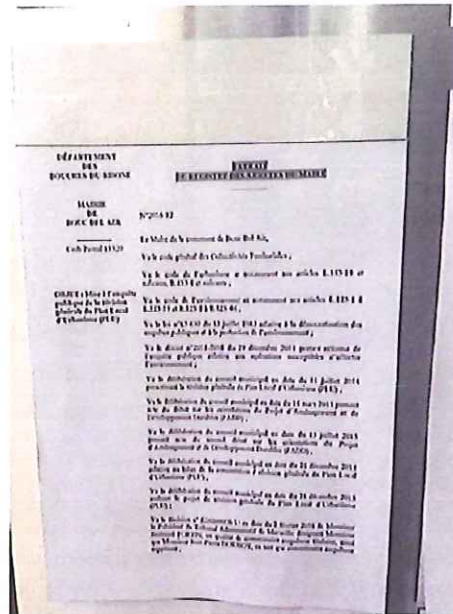
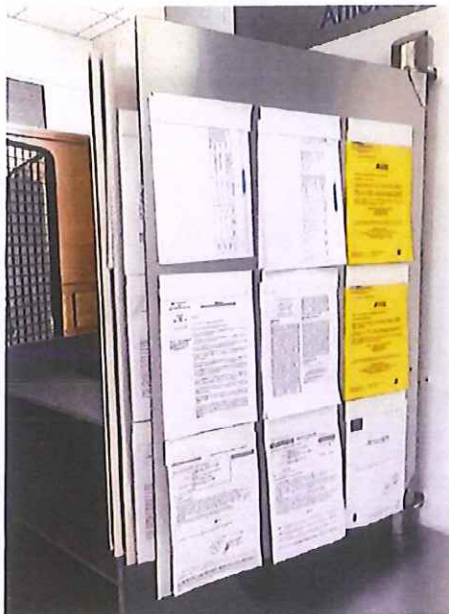
Bastide de la Salle 19 et 20 :



Mairie 21 et 22 :

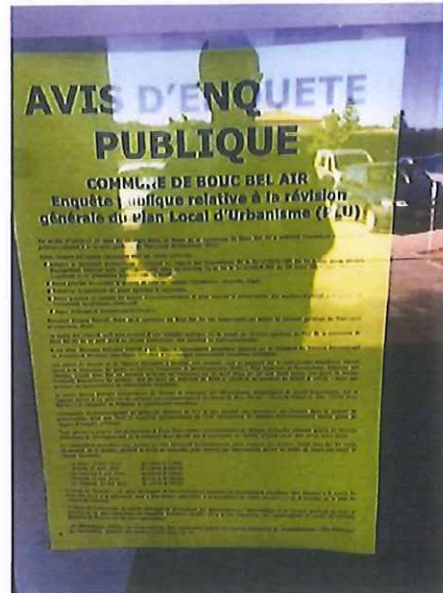


Hall de la Mairie 23 et 24:

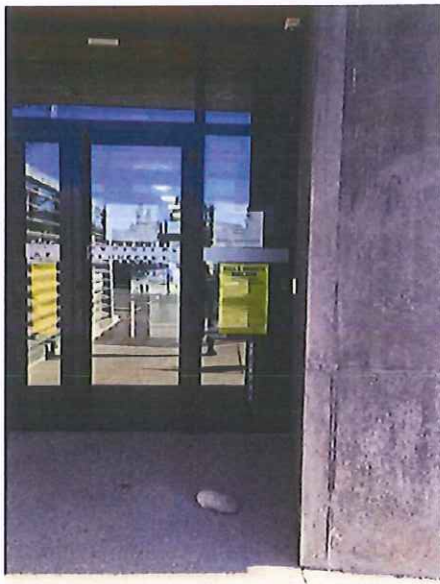


Pôle municipal de Sauvecanne 25 à 28 :

Sortie :



Entrée :



Marseille, le 26 mai 2016

Bertrand FORTIN
Commissaire enquêteur

À

Monsieur le Maire de Bouc Bel Air
Hôtel de Ville
13320 – Bouc Bel Air

Objet : Révision générale du P.L.U. de Bouc Bel Air
Enquête publique du 19 avril au 20 mai 2016 inclus

Monsieur le Maire,

L'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune s'est tenue du 19 avril 2016 au 20 mai 2016 inclus.

Au cours de cette enquête de nombreuses observations ont été consignées au registre d'enquête, ou reçues par courrier et consignées au classeur annexe du registre d'enquête. Conformément à la réglementation, j'ai consigné dans un procès-verbal de synthèse, que vous trouverez ci-joint, ces observations qui sont organisées en deux chapitres :

- a- Les observations écrites sur le registre d'enquête
- b- Les observations faites par courrier, ou courriel adressé au commissaire enquêteur, ou remis en main propre au commissaire enquêteur lors de ses permanences.

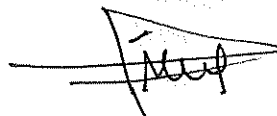
J'ai choisi de les consigner par ordre chronologique avec un numéro d'identification.

Afin de me permettre de rédiger mon rapport d'enquête et mes conclusions, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir votre avis sur chacune de ces observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le commissaire enquêteur

Bertrand FORTIN



12



Bouc Bel Air, le 30 MAI 2016

M. Bertrand FORTIN
 Les Allées de Palama
 32 Rue Louis Feuillée
 13013 MARSEILLE

Monique SALOMON
 Déléguée à l'aménagement
 du territoire

Service Urbanisme et Développement

Nos Réf. : MS/AP/MI/CI/

Objet : Enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) –
 Réponse de la Commune au Procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête

Monsieur,

Vous nous avez remis en mains propres le 26 mai 2016 le procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de BOUC BEL AIR (enquête qui s'est déroulée du 19 avril au 20 mai 2016). Comme convenu lors de notre réunion du même jour, veuillez trouver ci-joint la réponse de la Commune au dit procès-verbal. Cette réponse prend la forme d'un tableau synthétique qui précise le positionnement de la Commune pour chacune des observations et requêtes formulées dans le cadre de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monique SALOMON

Monique SALOMON
 Déléguée à l'Aménagement
 du Territoire



P.J. : Réponse de la Commune au procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête



Hôtel de Ville - 13320 BOUC BEL AIR - Tél. : 04 42 94 93 93 - Fax. : 04 42 22 54 34
 Email : m.lemaire@boucbelair.com - Site : www.boucbelair.fr

